MAC HORIZON 2033 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2033 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 52.430.179, un actif net de D : 52.403.700 et un bénéfice de D : 10.277.400.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2033 FCP », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Les valeurs en portefeuille actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 73,54% du total des actifs, alors que les titres de créance ne représentent que 10,42% du même total. Cette composition n'est pas conforme au paragraphe 2.2 du prospectus d'émission « Orientations de placement » qui prévoit un maximum de 40% pour les placements en actions cotées et un minimum de 40% pour les placements en obligations et valeurs assimilées, BTCT et certificats de dépôt.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif a d'autres obligations legales et reglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 03 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	41 419 246	30 673 979
Actions et droits rattachés		38 555 972	24 195 451
Obligations et valeurs assimilées		501 003	3 644 264
Titres OPCVM		2 362 272	2 834 265
Placements monétaires et disponibilités		10 841 913	26 182 841
Placements monétaires	5	10 186 493	24 099 344
Disponibilités		655 421	2 083 497
Créances d'exploitation	6	169 020	-
TOTAL ACTIF		**52 430 179**	**56 856 820**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	26 157	28 581
Autres créditeurs divers	8	323	562
TOTAL PASSIF		**26 479**	**29 142**
ACTIF NET			
Capital	9	49 911 056	53 438 608
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	3
Sommes distribuables de l'exercice		2 492 640	3 389 066
ACTIF NET		**52 403 700**	**56 827 677**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**52 430 179**	**56 856 820**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2025	Année 2024
Revenus du portefeuille-titres	10	2 163 097	1 097 917
Dividendes		2 034 722	927 709
Revenus des obligations et valeurs assimilées		128 376	170 208
Revenus des placements monétaires	11	822 330	1 118 959
Revenus des prises en pension	12	260 650	1 497 205
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 246 078	3 714 080
Charges de gestion des placements	13	(315 399)	(324 969)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 930 678	3 389 111
Autres charges	**14**	**(13 537)**	**(46)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 917 141	3 389 066
Régularisation du résultat d'exploitation		(424 501)	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 492 640	3 389
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		424 501	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 834 588	2 417 595
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		3 720 921	1 059 283
Frais de négociation de titres		(195 249)	(125 657)
RESULTAT DE L'EXERCICE		**10 277 400**	**6 740 286**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2025	Année 2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**10 277 400**	**6 740 286**
Résultat d'exploitation	2 917 141	3 389 066
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 834 588	2 417 595
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 720 921	1 059 283
Frais de négociation de titres	(195 249)	(125 657)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(3 389 065)	(3 233 440)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(11 312 312)	-
Souscriptions		
- Capital	10 345 715	33 558 551
- Régularisation des sommes non distribuables	1 008 103	906 805
- Régularisation des sommes distribuables	595 706	1 205 327
Rachats		
- Capital	(20 691 430)	(33 558 551)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 550 199)	(906 805)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 020 207)	(1 205 327)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(4 423 977)**	**3 506 846**
ACTIF NET		
En début d'exercice	56 827 677	53 320 831
En fin d'exercice	52 403 700	56 827 677
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	5 000	5 000
En fin d'exercice	4 032	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	**12 996,949**	**11 365,535**
TAUX DE RENDEMENT	**20,32%**	**12,64%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2033 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 07 Mars 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date de constitution soit le 6 Avril 2023.

La date d'ouverture au public est le 08 Mai 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2033 FCP est un fonds commun de placement de distribution. Le

dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds
« MAC HORIZON 2033 FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 41.419.246 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Actions & droits rattachés			**32 219 317**	**38 555 972**	**73,57%**
TN0003400058	AMEN BANK	100 000	3 626 178	4 973 900	9,49%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	5 281	226 691	352 523	0,67%
TN0001800457	BIAT	33 500	3 035 700	3 701 516	7,06%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 200 000	2 591 354	2 244 000	4,28%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	225 000	1 417 500	1 710 000	3,26%
TN0007530017	ONE TECH	400 250	3 398 471	3 504 189	6,69%
TN0005700018	P.G.H	285 500	3 540 831	5 234 928	9,99%
TN0007610017	SAH	330 000	3 088 098	4 555 320	8,69%
TN0001100254	SFBT	382 200	4 450 936	4 784 762	9,13%
TN0006560015	SOTUVER	268 629	3 473 309	3 710 035	7,08%
TN0007720014	UNIMED	400 000	3 370 250	3 784 800	7,22%
Titres OPCVM			**2 336 615**	**2 362 272**	**4,51%**
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	14 450	2 336 615	2 362 272	4,51%
Obligations de sociètes et valeurs assimilées			**500 000**	**501 003**	**0,96%**
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	5 000	500 000	501 003	0,96%
	TOTAL		**35 055 932**	**41 419 246**	**79,04%**
	Pourcentage par rapport au total actifs				**79,00%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2024	**28 001 992**	**144 264**	**2 527 724**	**30 673 979**	
*** Acquisitions de l'exercice**					
Actions côtées	26 354 227			26 354 227	
Titres OPCVM	18 558 369			18 558 369	
Obligations des sociétés	2 150 000			2 150 000	
*** Remboursements et cessions de l'exercice**					
Cession des actions côtées	(15 838 129)			(15 838 129)	3 646 792
Cession titres OPCVM	(19 020 528)			(19 020 528)	74 129
Annuités et cession obligations des sociétés	(5 150 000)			(5 150 000)	
*** Variation des plus ou moins values latentes**					
Actions côtées			3 844 423	3 844 423	
Titres OPCVM			(9 835)	(9 835)	
*** Variation des intérêts courus**		(143 261)		(143 261)	
Soldes au 31 décembre 2025	**35 055 932**	**1 003**	**6 362 311**	**41 419 246**	**3 720 921**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 10.186.493, se détaillant comme suit :

	Désignation	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	Certificats de dépôt		**4 645 893**	**4 963 702**	**9,47%**
TNH9TOQWLI44	Certificat de dépôt BNA 03-02-2026 (au taux de 9,99%)	350 jours	4 645 893	4 963 702	9,47%
	Comptes à terme		**3 200 000**	**3 421 411**	**6,53%**
	Placement BNA 04-02-2026 (au taux 9,99%)	350 jours	3 200 000	3 421 411	6,53%
	Créances sur opérations de pensions livrées		**1 800 000**	**1 801 379**	**3,44%**
	Pension Livrée ATB au 06/01/2026 (au taux de 7,5%) 948 BTA 7,5% Décembre 2028	11 jours	1 000 000	1 001 218	1,91%
	Pension Livrée ATB au 09/01/2026 (au taux de 7,5%) 758 BTA 7,5% Décembre 2028	9 jours	800 000	800 161	1,53%
	TOTAL		**9 645 893**	**10 186 493**	**19,44%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs				**19,43%**

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2025 un solde de D : 169.020, contre un solde nul au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Cessions titres à encaisser	169 020	-
Total	**169 020**	**-**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à D : 26.157, contre un solde de D : 28.581 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	26 157	28 581
Total	**26 157**	**28 581**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 323, contre un solde de D : 562 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenue à la source	323	562
Total	**323**	**562**

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024	
Montant	53 438 608
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	15
Souscriptions réalisées	
Montant	10 345 715
Nombre de parts émises	968
Nombre de copropriétaires nouveaux	3
Rachats effectués	
Montant	(20 691 430)
Nombre de parts rachetées	(1 936)
Nombre de copropriétaires sortants	(4)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 834 588
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 720 921
Régularisation des sommes non distribuables	(542 096)
Frais de négociation de titres	(195 249)
Capital au 31-12-2025	
Montant	49 911 056
Nombre de parts	4 032
Nombre de copropriétaires	14

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 2.163.097 contre D : 1.079.917 au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

	2025	2024
Dividendes		
des actions admises à la cote	1 961 363	927 709
des titres OPCVM	73 359	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
intérêts des obligations de sociétés	128 376	162 938
intérêts des BTA	-	7 270
TOTAL	**2 163 097**	**1 097 917**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 822.330, contre D : 1.118.959 au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	2025	2024
Intérêts des BTC	-	81 967
Intérêts des certificats de dépôt	432 548	310 302
Intérêts des comptes à terme	364 967	714 451
Intérêts des dépôts à vue	24 816	12 239
TOTAL	**822 330**	**1 118 959**

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 260.650, contre D : 1.497.205 au 31/12/2024 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 315.399, contre un solde de D : 324.969 au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	315 399	324 969
Total	**315 399**	**324 969**

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 13.537, contre un solde de D : 46 au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Services bancaires et assimilés	11 761	46
Autres	1 776	-
Total	**13 537**	**46**

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2025	2024	2023
Revenus des placements	805,079	742,816	683,919
Charges de gestion des placements	(78,224)	(64,994)	(39,925)
Revenus net des placements	726,855	677,822	643,994
Autres charges	(3,357)	(0,009)	(0,007)
Résultat d'exploitation (1)	723,497	677,813	643,987
Régularisation du résultat d'exploitation	(105,283)	-	2,702
Sommes distribuables de l'exercice	618,214	677,813	646,689
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	951,039	483,519	22,026
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	922,847	211,857	0,370
Frais de négociation de titre	(48,425)	(25,131)	(4,918)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1 825,461	670,244	17,478
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2 548,958	1 348,057	661,464
Résultat non distribuable de l'exercice	1 825,461	670,244	17,478
Sommes non distribuables de l'exercice	1 691,013	670,244	17,478
Distribution de Dividendes	677,813	646,688	0,000
Valeur liquidative	12 996,949	11 365,535	10 664,166
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,64%	0,59%	0,39%
Autres charges / actif net moyen	0,03%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,08%	6,15%	6,26%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2033 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, en contre partie elle percevra une commission annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un maximum de 20 000 Dinars HT par an.
Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.